

Projet d'Appui à l'Accès et à la Sécurisation des Terres en faveur des Personnes Déplacées Internes PAAST-PDI

CONTEXTE

Depuis la fin de la transition politique en 2015, le Burkina Faso connaît une crise sécuritaire due au terrorisme et au grand banditisme qui a provoqué le déplacement de nombreuses populations. Selon le SP/CONASUR, le nombre de personnes déplacées internes (PDI) est de 1 741 655 à la date du 31 janvier 2022. Ces PDI rencontrent de nombreuses difficultés dont celles liées à l'accès sécurisé à la terre pour le logement mais aussi pour la production agropastorale. En effet, les PDI font face à un double dilemme. Non seulement, elles ont faiblement accès aux ressources foncières et naturelles, mais aussi les terres mises à leur disposition ne sont pas sécurisées sur le plan réglementaire.



Certes, certaines familles hôtes ont mis des terres à la disposition des ménages déplacés internes, mais les droits de ceux-ci se limitent à la production d'autosubsistance et sans garantie aucune. Elles ne détiennent aucun document de sécurisation foncière et peuvent par conséquent être dessaisies et évincées des terres exploitées à tout moment par les possesseurs fonciers. Alternativement à cette situation, le UNHCR en collaboration avec l'Observatoire National du Foncier au Burkina Faso (ONF-BF), a proposé le Projet « Appui à l'Accès et à la Sécurisation des Terres en Faveur des Personnes Déplacées Internes » (PAAST-PDI).

OBJECTIFS

Objectif Général

Promouvoir la coexistence pacifique entre les populations hôtes, les autorités et les déplacés internes à travers l'appui à l'accès sécurisé des terres.

Objectifs Spécifiques

OS1- Renforcer les capacités institutionnelles pour la prévention et la gestion alternative des conflits fonciers ;

OS2- Promouvoir les droits d'accès sécurisé des PDI à la terre.

ZONES D'INTERVENTION

→ Centre Nord → Hauts-Bassins → Sahel
→ Est → Nord



Durée : 1 an (2022)

ACTIONS

ACTION 1

Renforcements des capacités sur les processus de sécurisation foncière et les mécanismes de prévention et de gestion des conflits fonciers ;

ACTION 2

Sensibilisations sur les droits d'accès des PDI à la terre et aux ressources naturelles (Convention de Kampala) ;

ACTION 3

Plaidoyers pour la prise en compte des besoins des PDI en terre dans les outils de planification et de gestion du foncier (POS, SDAU) au niveau national et local ;

ACTION 4

Plaidoyers pour l'acquisition de terres au profit des PDI ;

ACTION 5

Assistance technique et légale pour la sécurisation des terres au profit des PDI.

CONTACT

Ouaga 2000, en face de la Clinique Edgard Ouédraogo 404, Rue 15-728 14 BP 34 Ouagadougou 14,
Tél. : +226 25 37 68 50 • Email : se.onfbf@onf-bf.org se.onfbf@gmail.com